



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.132
13 mai 1986

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CENT TRENTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 9 mai 1986, à 15 heures

Président :

M. de PINIES

(Espagne)

Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies [150] (suite) :

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- c) Rapport de la Cinquième Commission

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 21 h 25.

POINT 150 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/1102 et Corr.1 à 3, Add.1 et Add.1/Corr.1, et Add.2 et Add.2/Corr.1)
- b) RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (A/40/1106)
- c) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/40/1111)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais vous présenter mes excuses pour le considérable retard avec lequel nous commençons la séance, mais vous vous rendrez compte qu'une négociation longue et difficile a été inévitable et a causé ce retard.

Comme vous vous en souviendrez, l'Assemblée a conclu le débat sur ce point lors de sa 130ème séance plénière le jeudi, 1er mai 1986, dans l'après-midi.

A cette étape de nos travaux, je souhaiterais vous faire part de mon impression concernant les progrès accomplis dans l'examen du point 150 de l'ordre du jour.

Depuis la séance précédente, des consultations intensives ont eu lieu, au cours desquelles toute une série de points de vue ont été exprimés qui, de façon générale, reflètent les positions énoncées en cette assemblée au cours du débat sur ce point.

Malgré les efforts tentés pour atténuer les différences, une certaine divergence de vues se manifeste encore à propos de l'une ou l'autre des mesures d'économie présentées dans le rapport du Secrétaire général. Cela n'est pas surprenant, compte tenu du fait que de nombreuses délégations et groupes de délégations ont leurs propres critères quant aux activités qui méritent la plus haute priorité et qui ne devraient donc pas faire l'objet de modifications. Cependant, je suis encouragé de voir qu'on reconnaît la gravité de la crise financière à laquelle fait face l'Organisation.

Malgré les inquiétudes et les réserves qui ont été exprimées, on a reconnu que les propositions du Secrétaire général présentées à l'Assemblée sont inévitables, même si c'est regrettable, si l'on veut que l'Organisation reste solvable.

Le Président

Je suis certain que toutes les délégations reconnaîtront qu'il est extrêmement important que l'Organisation dans son ensemble sorte renforcée des décisions qui seront prises.

Je suis persuadé qu'il importe que ces décisions représentent un consensus. Elles doivent démontrer que les Etats Membres peuvent en cette occasion agir de concert au sujet d'une question qui menace la viabilité de l'Organisation; à l'avenir, ils devront agir ensemble pour remédier aux causes sous-jacentes à la crise budgétaire.

A l'issue de consultations intensives tenues avec tous les groupes et avec le Secrétaire général, je suis persuadé qu'un consensus peut être atteint sur la base des éléments suivants :

En premier lieu, la suggestion du Secrétaire général de réduire de trois semaines la quarante-et-unième session de l'Assemblée générale dépend évidemment de la façon dont celle-ci organisera les travaux et des progrès qui seront réalisés. L'Assemblée a tout pouvoir pour décider de sa procédure. A l'automne, au cours de sa quarante-et-unième session, l'Assemblée examinera sans aucun doute les mesures qui devront être prises en ce qui concerne la proposition du Secrétaire général, compte tenu de la situation financière du moment. J'ai noté que le Conseil économique et social a déjà pris des dispositions en vue de réduire la durée de sa session actuelle. Je suis heureux de cette décision et suis certain que tant le Conseil économique et social que le Conseil de tutelle adopteront les décisions les plus appropriées dans l'organisation de leurs travaux cette année.

Deuxièmement, en ce qui concerne la session extraordinaire consacrée à la Namibie, il devrait être possible de l'organiser d'une façon qui permette de réaliser des économies substantielles. Après consultations, je propose qu'après l'ouverture de la quarante-et-unième session, le 16 septembre, celle-ci soit suspendue, jusqu'au lundi suivant, et que la session extraordinaire se tienne dans l'intervalle, y compris le samedi. La session ordinaire pourrait reprendre immédiatement après. En suivant cette procédure, on pourrait éviter des frais de voyage supplémentaires pour cette session extraordinaire.

Troisièmement, pour ce qui est des autres points qui figurent dans son rapport, le Secrétaire général, a fait savoir qu'il les examinerait compte tenu de l'évolution de la situation financière et qu'il présenterait un rapport à ce sujet

Le Président

à la quarante-et-unième session de l'Assemblée générale. Il est entendu qu'aucun projet ou programme pour lequel un mandat législatif existe ne sera éliminé si les ressources financières adéquates sont disponibles.

Des consultations que j'ai eues avec lui à ce sujet, il ressort que le Secrétaire général est prêt à demander la reprise de la quarantième session de l'Assemblée dès que les circonstances pourraient l'exiger, et qu'il informera régulièrement tous les Membres des événements pertinents.

Je voudrais souligner que les propositions formulées par le Secrétaire général ont un caractère provisoire, qu'elles concerne exclusivement 1986 et qu'elles ne seront pas prolongées au-delà de cette année.

A ce propos, je voudrais souligner de nouveau que, conformément à la Charte, tous les Membres ont l'obligation contractuelle de verser leurs contributions calculées au proprio. Par conséquent, je prie instamment tous les Membres de mettre à jour le paiement de leurs quotes-parts. Je lance également un appel afin que des contributions volontaires généreuses soient versées au Compte spécial pour aider l'Organisation à surmonter les difficultés financières qu'elle rencontre actuellement.

Compte tenu des circonstances actuelles, et du fait qu'il n'existe aucune résolution qui permette de considérer que ce point est clos, je suggère que le Secrétaire général procède conformément aux propositions qu'il a suggérées dans son rapport (A/40/1102 et Corr.1 à 3, Add.1 et Add.1/Corr.1, Add.2 et Add.2/Corr.1, et Add.3), et aux observations que je viens de faire, en tenant compte du rapport de la Cinquième Commission (document A/40/1111). Il me semble que l'on reconnaît largement le fait qu'en sa qualité d'administrateur en chef, le Secrétaire général a la responsabilité de diriger avec la prudence requise les travaux en cours de l'Organisation, en prenant en considération les souhaits de l'Assemblée générale et les ressources disponibles pour les réaliser.

S'il n'y a pas d'objections, j'en déduirai que l'Assemblée générale souhaite que le Secrétaire général procède sur la base de ce que je viens d'exposer.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je vous remercie tous de votre coopération et de votre compréhension.

La séance est levée à 21 h 40.